

sont chargées de tout le travail d'inspection, pour lequel elles reçoivent des subventions du gouvernement provincial. Les vérificateurs s'assurent que les syndicats de crédit respectent les lois et les règlements; ils cherchent aussi à déceler toute mauvaise pratique administrative et toute autre faiblesse qui pourrait nuire à la solidité financière des coopératives.

En général, les coopératives canadiennes sont assujetties aux mêmes lois fiscales que les autres sociétés commerciales. Cependant, elles sont exonérées de l'impôt fédéral sur le revenu durant les trois premières années de leur entrée en activité. Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, une société commerciale peut, sous réserve de certaines restrictions, déduire de son revenu les ristournes qu'elle a payées à ses membres. Les syndicats de crédit sont exempts de l'impôt sur le revenu.

Éducation

Deux grandes entreprises coopératives nationales collaborent étroitement à l'amélioration de l'organisation, de l'éducation et du développement dans le domaine coopératif. L'Union coopérative du Canada, qui a célébré son cinquantième anniversaire en 1959, travaille dans les régions de langue anglaise, tandis que le Conseil canadien de la coopération s'occupe des coopératives des régions où la langue française est prédominante. Ces deux organismes sont membres de l'Alliance coopérative internationale, dont le siège social est à Londres.

L'Union coopérative du Canada groupe 27 sociétés coopératives et syndicats provinciaux de crédit, ainsi que l'Association nationale des syndicats de crédit, la *Co-operative Wholesale Society of Great-Britain* et la *Scottish Co-operative Wholesale Society*.

Quelques universités canadiennes offrent des cours réguliers et quelques cours populaires sur les coopératives. Aucune cependant n'a de programme aussi complet que l'Université St-François-Xavier, à Antigonish, (Nouvelle-Écosse). Depuis le début des années trente, cette université organise et aide les coopératives dans les provinces Maritimes.⁵ Récemment, elle a mis au point divers cours de formation en matière de coopération; il s'agit d'une part de cours succincts destinés aux directeurs et aux gérants de coopératives et de syndicats de crédit déjà existants, et d'autre part de cours réguliers. De plus, des cours spéciaux sont destinés aux visiteurs des pays étrangers qui désirent se renseigner sur le fonctionnement des coopératives au Canada. En 1960, l'Université St-François-Xavier a mis sur pied l'Institut international Coady, qui a pour but d'assurer la formation des étudiants étrangers.

En 1955, à Saskatoon (Saskatchewan), on fondait sous les auspices de la *Federated Co-operatives Limited*, le *Co-operative Institute*, dans le but d'assurer la formation des employés des coopératives. L'Institut offre surtout des cours abrégés d'une semaine ou deux destinés aux directeurs, aux gérants et aux employés des coopératives. En 1959, avec l'appui des coopératives des quatre provinces de l'Ouest, le *Co-operative Institute* était organisé et prenait le nom de *Western Co-operative College*. Les bâtiments du collège, y compris des résidences, ont été construits en 1962 et de nouvelles résidences

⁵ Depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, les cours populaires de l'Université St-François-Xavier s'adressent aux quatre provinces Maritimes.